

COTISATIONS MEMBRES ENTREPRISES

(CHF)

La cotisation annuelle est calculée en fonction du nombre de personnes occupées par l'entreprise à la date de la facturation, elle est due pour l'année civile en cours.

PRO BEST se réserve le droit de modifier le barème des cotisations. Les affiliés s'en verraient informés au préalable.

EFFECTIF DU PERSONNEL	COTISATION ANNUELLE (TVA non incluse)
1-10	500.--
11-30	800.--
31-100	1'000.--
101-250	1'500.--
251-500	2'000.--
501-1000	3'000.--
1001 et +	4'000.--

COTISATIONS MEMBRES INDIVIDUELS

(CHF)

Cotisation membre individuel : CHF 100.— minimum

REFERENCES CCP :

Association suisse PRO BEST, 312 rue de Bernex, 1233 Bernex

CCP 12-138985-0

IBAN : CH3109000000121389850

PhA/PRO BEST/10 mai 2011

Complété le 19 juin 2012

Validé en AG du 12 mai 2014

Validé en AG du 5 juin 2015

Amendé lors de l'AG du 6 juin 2016